

## RESUME

Le Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou a été mis en œuvre pour aider à matérialiser les orientations dégagées par le Gouvernement du Sénégal, en matière de décentralisation et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'un programme de Développement local visant essentiellement à asseoir au delà des institutions, les bases matérielles du développement économique et social dans sa zone d'intervention.

C'est dans ce cadre qu' un important programme d'investissements articulé autour de la réalisation d'infrastructures et la promotion d'activités génératrices de revenus a été exécuté.

Cette étude a précisément pour objet d'analyser les conditions de mise en œuvre de cette composante et d'en évaluer l'impact.

### I. Contexte du projet, approche et méthodologie d'intervention du FDL

#### 1. Contexte du Projet

Le Sénégal vient de sortir d'une longue période d'ajustement qui a permis de restaurer en partie la capacité financière de l'Etat, sans pour autant influencer positivement les conditions de vie de la population, compte tenu des effets sociaux déflationnistes des politiques mises en œuvre.

Au plan politico-administratif, l'armature institutionnelle de la politique de décentralisation vient d'être parachevée avec l'avènement des régions au statut de Collectivité locale.

Dans la zone d'intervention du FDL, marquée par l'enclavement intérieur et extérieur, l'insuffisance des infrastructures sociales et la pauvreté, les conditions qui prévalent sont encore plus difficiles . C'est dans ce contexte que le FDL a démarré ses activités.

#### 2. Approche et Méthodologie d'intervention du FDL

Le FDL, dans un souci d'efficacité et de pérennisation des acquis pouvant découler de son intervention, a été exécuté sur la base d'une approche participative, impliquant dans tous les segments du processus les acteurs/bénéficiaires (Collectivités locales, populations, services déconcentrés de l'Etat).

Le FDL a bâti son intervention sur une base très empirique, axée autour des réalisations concrètes que sont les infrastructures et les AGR. Celles-ci doivent constituer le socle du développement local. (fonctionnement des institutions et lutte contre la pauvreté)

## II. L'exécution du Projet dans le domaine des infrastructures

### 1. Les prévisions

Les Programmes d'Investissements Triennaux des différentes Communautés rurales et de la Commune consolidés font apparaître des prévisions financières évaluées à 1385 millions de F CFA.

### 2. Les réalisations

Les prévisions financières ont été réalisées à hauteur 49,74% de l'enveloppe prévisionnelle

### 3. Les réalisations techniques

L'écart noté entre les prévisions et les réalisations financières se reflète dans le niveau d'exécution des infrastructures et de réalisation des micro-projets. Les travaux relatifs aux infrastructures ont souvent été différés et ont également connus des retards. De nombreux ouvrages sont encore en cours d'exécution.

## III. Analyse de l'impact des infrastructures sur les conditions de vie des populations.

Cette étude d'impact comporte les limites inhérentes à un exercice de ce genre, effectué sans la disponibilité des informations de base découlant surtout d'enquêtes socio-économiques. Elle est donc essentiellement qualitative

### 1. Les facteurs d'influence sur l'exécution du programme d'infrastructures

Les effets conjugués d'un ensemble de facteurs ont eu une incidence négative sur la réalisation des infrastructures. Les facteurs endogènes limitant sont liés aux difficultés du milieu physique et humain, (grande taille de la zone, relief accidenté, dispersion de l'habitat et enclavement intérieur), et à l'environnement économique défavorable (pauvreté des populations et bas niveau de

recouvrement de la taxe rurale qui conditionne le montant du financement FDL). La difficulté pour les populations et des Communautés rurales à dégager leur contrepartie limite leur capacité d'absorption.

Le choc des facteurs exogènes découle de problèmes conceptuels (conditions d'accès aux ressources de financement inadaptés par rapport à l'environnement économique), et organisationnel (longueur des procédures et des délais de paiement des entrepreneurs qui faute de ressources propres pour poursuivre les travaux, sont obligés de s'arrêter).

Par conséquent, malgré l'importance de la demande potentielle en infrastructures, les ressources prévues à cet effet n'ont pu être injectées dans le programme qu'à hauteur de 50%.

1. En dépit de ces contraintes, les infrastructures mises en place et les micro-projets financés ont incontestablement rejailli sur les conditions de vie des populations en améliorant la couverture sanitaire (renforcement de la base de la pyramide locale du dispositif sanitaire avec l'adjonction d'une capacité additionnelle surtout en cases de santé), l'alimentation en eau potable, (le fonçage de 27 puits dans les villages, renforce le maillage et réduit les rayons de desserte) et la création d'emplois et de revenus réels ou potentiels à des acteurs ( entrepreneurs locaux) et surtout aux femmes qui n'en avaient pas.

Malgré la difficulté qu'il ya à cerner de manière quantitative et précise l'impact réel des infrastructures, on peut préjuger et même juger de leur influence positive sur la vie des populations et de leur contribution à l'accroissement de la valeur ajoutée de l'économie « locale ».

IV. Essai de capitalisation de l'expérience générée par l'exécution du programme d'infrastructure du FDL.

C'est sous cette forme que sont présentées les conclusions, recommandations et leçons, car cette étude entre dans le cadre d'un processus de capitalisation. Le FDL n'a pas pu dérouler intégralement son programme d'infrastructures pour plusieurs raisons d'ordre conceptuel, institutionnel et opérationnel.

#### 1. Leçons d'ordre conceptuel

- Dans la formulation d'un projet de Développement Local et de Lutte Contre la Pauvreté, l'étude diagnostic de l'environnement global doit être

assez fouillée pour identifier toutes les contraintes structurelles qui peuvent entraver l'exécution normale des travaux d'infrastructures.

- La durée de vie d'un projet ou programme de Développement Local ou de lutte contre la Pauvreté devrait être suffisamment longue pour permettre dans une phase opérationnelle, de bâtir toutes les infrastructures programmées, et dans une deuxième phase de consolidation et de désengagement progressif, d'en évaluer l'impact global, et le cas échéant, les dysfonctionnements.
- Dans la détermination de l'assiette contributive des populations et des Collectivités Locales au financement des activités, (surtout en milieu rural) privilégier la prise en compte des conditions locales et des « avantages comparatifs locaux », plutôt que de corrélér l'octroi du crédit ou de la subvention à une situation négative que l'on chercherait à corriger incidemment, au risque de paralyser partiellement, ou d'annihiler les effets attendus du mécanisme financier.

## 2. Leçons d'ordre institutionnel

- Dans la formulation des programmes de Développement Local et de Lutte contre La Pauvreté, intégrer une composante orientée exclusivement vers la promotion et le développement de l'entrepreneuriat local. Cette composante qui inclurait des instruments financiers, sous forme de ligne de crédit et d'incitations fiscales par exemple, et des mesures de protection limitées dans le temps, permettraient d'accroître l'assise financière et technique des tâcherons, GIE et PME-PMI locaux.
- Dans le souci de pérenniser les AGR et d'assurer la durabilité des infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de Développement local, comme le FDL, il conviendrait dès le départ d'organiser la coopération inter-institutionnelle en établissant des articulations organiques et fonctionnelles entre ce dernier, les services techniques déconcentrés et les Collectivités locales, afin de réunir les conditions requises à une bonne implication de tous les acteurs dans l'exécution, et à la poursuite normale des activités après l'extinction du projet.

### 3. Leçon d'ordre opérationnel

- La structure d'exécution ou de coordination du projet, quelque soit son appellation, devrait être dotée d'une certaine autonomie administrative et financière, lui assurant la liberté (sous contrôle) de procéder en temps opportun aux décaissements nécessaires à une exécution normale et fluide des travaux d'infrastructures. L'élaboration et l'application affective d'un bon manuel de procédures administratives et comptables, couplées à un système de suivi et de contrôles externes, devraient raisonnablement donner lieu à une gestion transparente et efficiente.

## Liste des documents consultés

1. Code des Collectivités Locales, MINT,1996
2. Le document de projet
3. Le rapport d'évaluation finale du Fdl : Deme, Niang & Winter-October 2001
4. Le rapport d'auto-évaluation assistée du FDL : Diouf & Niang - Septembre 2001
5. Plan départemental de développement sanitaire, 1997-2001 -Septembre 1996
6. Plan de Développement de la Communauté Rurale de Medina Baffe et celui de Dakately, FDL Pnud-Fenu, Décembre 1998
7. Programmes Triennaux d'Investissements 1999-2001, FDL
8. Programmes Annuels d'investissements de 99 a 2001, FDL
9. Rapports d'activités mensuels et annuels, SCIEPS
10. Rapports d'activités mensuels et annuels , SEFCO
11. Manuel de Procédures du FDL
12. Manuel de Gestion des Subventions